

Qu'est-ce que la loi AGECE ?

👉 La loi AGECE ou loi anti-gaspillage est l'une des réponses apportées par l'État Français aux défis environnementaux actuels :

«réduire le gaspillage et les déchets en France»

D'après l'ADEME, la France a produit **326 millions de tonnes de déchets en 2017**, dont **63 millions** de tonnes issues **des entreprises**.

Chaque année de nouvelles mesures sont prises pour faire évoluer la société face à ce défis écologique.

🚫 Est interdit

- ✓ le suremballage des fruits et légumes de moins de 1,5 kg
- ✓ les sachets de thé et de tisane en plastique
- ✓ les jouets en plastique offerts aux enfants dans le cadre de menus au restaurant
- ✓ l'emballage des magazines et publicités à expédier
- ✓ les étiquettes directement collées sur les fruits et légumes

⚠ Est obligatoire :

- avoir une fontaine à eau dans les établissements recevant du public
- la vente de médicaments à l'unité
- la réduction du gaspillage alimentaire de 50 %
- la mise en place d'un logo de tri unique

📍 Les 5 axes de la loi anti-gaspillage

- ✓ Abandonner le plastique jetable
- ✓ Informer le consommateur 😊
- ✓ En finir avec le gaspillage et soutenir le réemploi solidaire (don)
- ✓ Lutter contre l'obsolescence programmée
- ✓ Créer des modèles de production durables

Cette loi permet aux entreprises de bénéficier d'avantages économiques non négligeables. Une entreprise faisant don à des associations profite d'un avantage fiscal équivalant à 60 % de la valeur des produits donnés.

«la loi AGECE incite les consommateurs, les entreprises et leurs parties prenantes à s'engager dans le développement durable et à accélérer la transition écologique»

Pour en savoir plus, consulter l'article complet sur [Greenly](#) du 10/06/2022.

